

Arrêté prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique concernant l'élaboration du PLU de LES GRAS

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Morteau ;
Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-19 et R.153-8 et suivants ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Les Gras en date du 14 octobre 2010 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) ;
Vu le transfert, à effet du 1^{er} juillet 2021, de la compétence « Elaboration des documents d'urbanisme » des communes membres à la CCVM ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 août 2021 validant la poursuite de la procédure d'élaboration du PLU de la commune de Les Gras ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Les Gras ;
Vu les pièces du dossier de plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique ;
Vu les avis des personnes publiques associées (PPA) ;
Vu la décision n° E23000034/25 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon en date du 12 mai 2023 désignant Madame Yolande GUYOTON, en qualité de commissaire enquêtrice et Monsieur Albert GROSPERRIN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

ARRÊTE

Article 1 : Objet, date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Les Gras arrêté le 14 décembre 2022, pour une durée de 35 jours consécutifs, du vendredi 16 juin à 8h30 au jeudi 20 juillet 2023 à 17h30.

Article 2 : Décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête publique

L'enquête publique est menée en vue de permettre à la Communauté de Communes du Val de Morteau d'approuver par délibération le plan local d'urbanisme de la commune de Les Gras, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et des résultats de l'enquête publique.

Article 3 : Désignation du commissaire enquêteur et de son suppléant

Par décision n° E23000034/25 en date du 12 mai 2023, le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné une commissaire enquêtrice, Madame Yolande GUYOTON et son suppléant, Monsieur Albert GROSPERRIN.

Article 4 : Modalités de mise à disposition du dossier au public

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et destiné à recueillir les observations, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Les Gras pendant la durée de l'enquête, du vendredi 16 juin à 8h30 au jeudi 20 juillet 2023 inclus sauf les jours fériés :

- Le lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 11h45 ;
- Le jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30 ;
- Le samedi de 9h00 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Un registre sera également mis à disposition à la Communauté de Communes du Val de Morteau (CCVM), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

Les pièces du dossier sont mises à la disposition du public sur le site internet de la commune de Les Gras, <https://www.mairielesgras.fr> et sur le site internet de la CCVM, <https://www.cc-valdemorteau.fr>, rubrique urbanisme.

Les observations pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- Par courrier jusqu'au jeudi 20 juillet 2023 au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Mairie de Les Gras, Commissaire enquêteur – Enquête élaboration PLU, 2 Place de la Libération, 25790 LES GRAS avec la mention « NE PAS OUVRIR » ;
- Par voie électronique jusqu'au jeudi 20 juillet 2023 à 17h30 à l'adresse suivante : plu-lesgras@valdemorteau.fr.

Article 5 : Permanence du commissaire enquêteur pour accueillir le public

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites et orales à la mairie de Les Gras (2 Place de la Libération, 25790 LES GRAS) aux jours et heures suivants :

- o Vendredi 16 juin 2023 de 8h30 à 11h45
- o Samedi 1^{er} juillet 2023 de 9h00 à 12h00
- o Jeudi 20 juillet 2023 de 13h30 à 17h30

Article 6 : Mesures de publicité

En application de l'article R.123-11 du code de l'environnement, un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux suivants :

- L'Est Républicain
- La Terre de chez nous

L'avis au public sera également mis en ligne sur le site internet de la commune de Les Gras (<https://www.mairielesgras.fr>) et sur le site internet de la CCVM (<https://www.cc-valdemorteau.fr>, rubrique urbanisme) quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 7 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur. Ce dernier rencontrera le responsable de projet dans un délai de huit jours à compter de la réception du registre d'enquête et des documents annexés, et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, ses observations.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Président de la Communauté de Communes du Val de Morteau (CCVM), le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport unique et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Besançon et au Préfet du Doubs.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de la CCVM, à la mairie de Les Gras et à la Préfecture du Doubs, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de la commune de Les Gras à l'adresse suivante : www.mairielesgras.fr et sur le site internet de la CCVM à l'adresse suivante : www.cc-valdemorteau.fr.

L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 8 : Conformément aux dispositions des articles R.104-1 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'absence d'avis de la MRAE est jointe au dossier d'enquête publique.

Article 9 : Personne responsable du projet

La personne responsable du projet de PLU de la commune de Les Gras est la Communauté de Communes du Val de Morteau (CCVM).

Toute information relative au projet de PLU ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de la CCVM - 2 Place de l'Hôtel de Ville – BP 53095 - 25500 MORTEAU (tél. 03 81 68 56 56).

Article 10 : Exécution

Ampliation du présent arrêté est transmis :

- A Monsieur le Préfet du Doubs
- A la commune de LES GRAS
- Au commissaire enquêteur
- Au Président du Tribunal Administratif de Besançon

Fait à Morteau, le 23/05/2023



Le Président de la CCVM

Cédric BÔLE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Cédric BÔLE".

Acte à classer**ARR2023002**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-25T19-45-53.00 (MI245281193)

Identifiant unique de l'acte : 025-242504116-20230523-ARR2023002-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Arrêté ouverture enquête publique PLU de LES GRAS

Date de décision : 23/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte :
2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme
2.1.2. PLUIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : [ARR2023002 - prescription enquête
publique PLU Les Gras.docx.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 25/05/23 à 18:01

Date 25/05/23 à 19:45

Date 25/05/23 à 20:00

Par [BOURGEOISCCVM Catherine](#)Par [LAMANTHE Valerie](#)